

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Nombre de membres | |
| Effectif légal | Présents ou représentés |
| 38 | 34 dont 3 pouvoirs |

Date de convocation : 20 mars 2019
Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Fabien GASTON (sortie), Christian DESSAPTLAROSE (sortie).

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-58 : GUIDE DU ROUTARD VICHY AUVERGNE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET REGIE

Rapporteur : Bernard FERRIERE

Conformément à la délibération n°2018-026 en date du 28 février 2018 de la communauté de communes Plaine Limagne, le pays Vichy-Auvergne et l'office de tourisme de Vichy ont travaillé durant l'année 2018 avec les EPCI, les offices de tourisme et les éditions Hachette à la préparation de l'édition locale du guide du Routard qui paraîtra au printemps 2019.

Les objectifs du nombre de pages vendues à des annonceurs n'étant pas atteints, il s'avère nécessaire de modifier le montage financier de l'opération.

Ce nouveau montage induit un coût supplémentaire de 1280 € pour la communauté de communes Plaine Limagne pour une participation totale de 5 013,33 €.

En contrepartie de cette participation, la communauté de communes Plaine Limagne recevra 2 000 exemplaires du guide. Chaque exemplaire est commercialisé au prix de 4,90 € TTC. La communauté de communes Plaine Limagne vendra elle-même une partie des ouvrages (sites de la communauté de communes ou dépôts-ventes) mais ne pourra raisonnablement écouler elle seule les 2 000 exemplaires. Etant donné les missions confiées à l'office de tourisme Terra Volcana, il est cohérent de compter sur lui pour commercialiser le guide. Pour ce faire, il est proposé de donner à l'OTTI Terra Volcana 1 000 exemplaires du guide, charge à lui de les vendre. Il en gardera le bénéfice.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de modifier sa participation financière en la portant à 5 013,33 €,
- de donner 1 000 exemplaires du guide à l'office de tourisme et du thermalisme intercommunal Terra Volcana,
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03 avril 2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

